

DISTRIBUTION ♦ Ex-franchisé de l'enseigne Nova-Meubles veut réclamer 150 millions de dommages-intérêts à But

Tout n'est pas le seul franchisur sur la solette. Certains franchisés Nuggets reprochent à leur maison mère son manque de professionnalisme. Quant aux 180 magasins Zannier en cessation de paiements, leur avocat estime que c'est le dérapage du système qui conduit à la ruine.

♦ La franchise aurait-elle mangé son pain blanc ? La question est d'actualité à voir les reproches, procédures judiciaires, voire même plainte en pénal, qui s'accumulent depuis quelques mois sur le bureau des juges. Ainsi, non contente d'avoir gagné en mars 20 millions de francs en cour d'appel contre But, accusé d'avoir produit des comptes prévisionnels erronés, la société Nova-Meubles poursuit son action.

Assignée par But en septembre dernier pour rupture anticipée de son contrat de franchise, la société, dont le dépôt de bilan a été prononcé en 1991, contre-attaque et s'apprête à exiger maintenant de son ancienne maison mère 150 millions de francs de dommages et intérêts (dont il faut déduire les 20 millions déjà réglés). Son avocat, M^r Serge Méresse, a en effet confirmé hier aux « Echos » qu'il s'apprêtait à déposer cette semaine des conclusions en ce sens. Après quoi une audience est prévue le 22 juin pour désigner le magistrat. Selon lui, les 150 millions de francs réclamés ne sont que la traduction mathématique de l'investissement réalisé.

La loi Doubin en question

Commentaire hier de l'état-major de But, qui s'est pourvu en cassation à la suite de l'arrêt de la cour d'appel, mais n'était pas informé de cette nouvelle requête en défense de Nova-Meubles : « Il y a une volonté claire de nuire à l'enseigne, de la déstabiliser. » Même situation tendue chez la distribution de disques Nuggets entre la maison mère et certains de ses franchisés après le dépôt de bilan prononcé la semaine dernière (« Les Echos » du 30 mai 1994). Plusieurs procédures sont en cours devant le tribunal de commerce de Bobigny. Les plaignants reprochent en particulier au

franchisur « son manque de professionnalisme » et « ses erreurs dans la gestion des stocks » dues pour partie à un outil informatique inadapté. Erreurs qui auraient conduit, selon eux, au dépôt de bilan. Plus généralement, M^r Olivier Gast, l'avocat de certains d'entre eux, s'insurge contre la tendance actuelle, qui veut que les franchisés essaient de racheter à bas prix leurs franchisés sous prétexte qu'il vaut mieux avoir des points de vente à soi en période de crise.

S'agissant du leader français des vêtements pour enfants, le groupe Zannier, qui exploite en franchise un réseau de magasins (180 sont en cessation de paiements), une trentaine de procédures sont en cours devant le tribunal de commerce de Saint-Ebenne, auxquelles s'ajoute une plainte au pénal. Explication de M^r Méresse, avocat de certains des plaignants : « C'est le système qui a dérapé et mené à la ruine. » Et de réclamer une évolution de la loi Doubin sur la franchise si un tel processus ne s'opère pas de manière conventionnelle. De son côté, M^r Olivier Gast réclame la mise en place d'une procédure de certification par un organisme indépendant.

Faut-il y voir une succession de cas d'espèces ou la dérive de la franchise, les avis divergent. Dans l'affaire BUT, nul doute pour la Fédération française de la franchise (FFF) qu'il s'agit d'une condamnation d'espèce. Chantal Zimmer, sa déléguée générale, affirme en effet ne pas avoir eu d'autres plaintes de franchisés malheureux. D'une manière générale, le fait qu'un franchisé puisse reprendre l'un de ses franchisés en difficulté prouve à l'inverse, selon elle, que le système fonctionne. Qui plus est, pour la FFF, « un contrat de franchise n'offre pas une assurance tous risques ».

Une chose est sûre, la conjoncture difficile rend de plus en plus tendues les relations franchiseurs-franchisés. Ces derniers supportent de moins en moins d'être souvent peu ou pas écoutés par leur maison mère. Un dialogue que les défenseurs du système ont d'ailleurs appelé de leurs vœux lors du dernier Salon de la franchise en mars dernier.

Bénédictte.Epinay